



PROTOCOLE SANITAIRE ÉQUIN

À L'ARRIVÉE DES CHEVAUX UN FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE TEMPÉRATURE ET DE CONFIRMATION QUE LES CHEVAUX N'ONT PAS ÉTÉ MALADES, EN CONTACT AVEC UN CHEVAL MALADE OU PARTICIPÉ À UN ÉVÉNEMENT OÙ UN CAS POSITIF A ÉTÉ DÉCLARÉ DANS LES DERNIERS 28 JOURS PRÉCÉDENT LA COMPÉTITION DEVRA ÊTRE SIGNÉ PAR L'ENTRAÎNEUR OU PAR LA PERSONNE RESPONSABLE. LES CHEVAUX RECEVRONT LEURS NUMÉROS SEULEMENT APRÈS RÉCEPTION DE CE DOCUMENT AU SECRÉTARIAT.

LA TEMPÉRATURE DE CHAQUE CHEVAL DEVRA OBLIGATOIREMENT ÊTRE PRISE DEUX FOIS PAR JOUR, SOIT LE MATIN ET LE SOIR. À CHAQUE JOUR LA TEMPÉRATURE DE CHAQUE CHEVAL DEVRA ÊTRE INSCRITE À L'ENDROIT APPROPRIÉ SUR LA FEUILLE DE SURVEILLANCE DE NUIT.

IL SERA FORTEMENT RECOMMANDÉ QUE CHAQUE ÉCURIE INSTALLE SES STALLES DE TOILETTAGE AUX EXTRÉMITÉS AFIN QUE LEURS CHEVAUX SOIENT ISOLÉS DES AUTRES LE PLUS POSSIBLE.

IL SERA FORTEMENT RECOMMANDÉ DE NE PAS LAISSER LES CHEVAUX SE TOUCHER, MÊME S'ILS FONT PARTIE DE LA MÊME ÉCURIE.

UNE LISTE DE PERSONNES ESSENTIELLES DEVRA ÊTRE FOURNIE AVANT LE DÉBUT DE LA COMPÉTITION. SEULES LES PERSONNES INSCRITES SUR CETTE LISTE SERONT ADMISES DANS LES ÉCURIES. TOUTE MODIFICATION DEVRA ÊTRE FAITE 24 HEURES AVANT L'ARRIVÉE DES PERSONNES AJOUTÉES À LA LISTE.

IL SERA OBLIGATOIRE QUE TOUS LES ENTRAÎNEURS, PERSONNES RESPONSABLES ET CAVALIERS DÉCLARENT AU COMITÉ ORGANISATEUR ET AU VÉTÉRINAIRE DU CONCOURS LES CAS OÙ UN CHEVAL DÉMONTRERAIT UN DES SIGNES SUIVANTS :

- 1) FIÈVRE DE PLUS DE 39 DEGRÉS CELCIUS
- 2) CHEVAL EN PERTE DE CONTRÔLE DE SON CORPS (ATAXIE)
- 3) CHEVAL QUI DÉMONTRE DES SIGNES AGRESSIFS
- 4) ÉCOULEMENT NASAL ANORMAL
- 5) TOUX PERSISTANTE OU DIFFICULTÉ À RESPIRER AU REPOS
- 6) ULCÈRES À LA BOUCHE OU CORONAIRES

TOUT CHEVAL QUI DÉMONTRE UN DE CES SYMPTÔMES SERA TEMPORAIREMENT MIS EN ISOLEMENT À L'ENDROIT CHOISI PAR LE COMITÉ ORGANISATEUR AVANT D'ÊTRE TRANSPORTÉ À LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DÉSIGNÉE POUR QU'UN SUIVI SOIT FAIT PAR LES SPÉCIALISTES. DU MATÉRIEL DE PROTECTION SERA DISPONIBLE À CET ENDROIT. UNE PERSONNE SERA EN CHARGE DE LA SECTION D'ISOLEMENT ET NE POURRA AVOIR ACCÈS AUX AUTRES ÉCURIES DU SITE.

LES CHEVAUX QUI ONT ÉTÉ EN CONTACT DIRECT AVEC UN CHEVAL MALADE DEVRONT AUSSI ÊTRE MIS EN ISOLEMENT PRÉVENTIF ET SUIVIS PAR LE VÉTÉRINAIRE DU CONCOURS.

LA TEMPÉRATURE DE TOUS LES CHEVAUX DU CONCOURS DEVRA ALORS ÊTRE PRISE ET LES CHEVAUX SERONT MIS EN SURVEILLANCE POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE.

LES AUTORITÉS LOCALES SERONT MISES AU COURANT DE LA SITUATION.

AUCUN CHEVAL NE POURRA ENTRER OU SORTIR DU SITE AVANT QUE LA SITUATION SOIT SOUS CONTRÔLE.

LES CHIENS DEVRONT ÊTRE GARDÉS EN LAISSE PAR LEUR PROPRIÉTAIRE ET NE POURRONT ÊTRE ADMIS DANS LES ÉCURIES.

LE COMITÉ ÉTABLIRA ENSUITE LES PROCHAINES ÉTAPES ET DÉCIDERA SI LA COMPÉTITION POURRA SE POURSUIVRE.

LES STALLES SERONT DÉSINFECTÉES AVEC UN PRODUIT ANTIBACTÉRIEN APRÈS CHAQUE ÉVÉNEMENT SUR LE SITE.



EQUINE SANITARY PROTOCOL

UPON ARRIVAL OF THE HORSES ON THE PREMISES, THE COACH OR RESPONSIBLE PERSON WILL BE REQUIRED TO SIGN A CERTIFICATION DOCUMENT SHOWING THE HORSES' TEMPERATURES AND ATTESTING THAT THE LISTED HORSES HAVE NOT BEEN SICK, IN CONTACT WITH A SICK HORSE OR HAVE NOT PARTICIPATED IN AN EVENT WHERE A POSITIVE CASE WAS REPORTED IN THE PRECEDING 28 DAYS OF THE EVENT. THE HORSES WILL RECEIVE THEIR NUMBERS ONLY AFTER RECEIPT OF THIS DOCUMENT AT THE SHOW OFFICE.

THE TEMPERATURE OF EACH HORSE WILL HAVE TO BE TAKEN TWICE DAILY, MORNING AND EVENING, AND RECORDED IN THE APPROPRIATE SECTION OF THE NIGHT CHECK FORM.

IT WILL BE STRONGLY RECOMMENDED THAT EACH STABLE SET UP ITS GROOMING STALLS AT THE END OF THE AISLE IN ORDER TO KEEP THEIR HORSES PHYSICALLY ISOLATED FROM OTHER HORSES AS MUCH AS POSSIBLE.

IT WILL BE STRONGLY RECOMMENDED THAT MEASURES BE TAKEN TO PREVENT HORSE-TO-HORSE CONTACT, EVEN IF THEY BELONG TO THE SAME STABLE.

A LIST OF ESSENTIAL PERSONS WILL HAVE TO BE PROVIDED BEFORE THE BEGINNING OF COMPETITIONS. ACCESS TO THE STABLES WILL BE LIMITED TO INDIVIDUALS ON THIS LIST. ANY CHANGE WILL HAVE TO BE SUBMITTED 24 HOURS BEFORE ARRIVAL OF INDIVIDUALS ADDED TO THE LIST.

IT WILL BE MANDATORY FOR ALL COACHES, RESPONSIBLE PERSONS AND RIDERS TO REPORT TO THE ORGANIZING COMMITTEE OR SHOW VETERINARIAN ANY SITUATION WHERE A HORSE DISPLAYS ANY OF THE FOLLOWING SYMPTOMS :

- 1) FEVER ABOVE 39 DEGREES CELCIUS
- 2) LACK OF CONTROL OVER ITS MOVEMENTS (ATAXIA)
- 3) HORSE DEMONSTRATING SIGNS OF AGGRESSIVENESS
- 4) ABNORMAL NASAL DISCHARGE
- 5) PERSISTENT COUGH OR DIFFICULTY BREATHING WHEN AT REST
- 6) MOUTH OR CORONARY ULCERS

ANY HORSE EXHIBITING ANY OF THESE SYMPTOMS WILL BE TEMPORARILY PLACED IN ISOLATION AT A LOCATION CHOSEN BY THE ORGANIZING COMMITTEE BEFORE BEING TRANSPORTED TO THE DESIGNATED VETERINARY CLINIC FOR FOLLOW-UP CARE BY SPECIALISTS. PROTECTIVE EQUIPMENT WILL BE AVAILABLE AT THAT LOCATION. A PERSON WILL BE ASSIGNED TO THE ISOLATION SECTION AND WILL NOT BE ALLOWED TO ENTER OTHER STABLES ON THE SITE.

HORSES THAT HAVE BEEN IN DIRECT CONTACT WITH A SICK HORSE WILL ALSO HAVE TO BE PLACED IN PREVENTIVE ISOLATION AND MONITORED BY THE SHOW VETERINARIAN.

ALL HORSES IN THE EVENT WILL HAVE THEIR TEMPERATURES TAKEN AND WILL BE MONITORED FOR AN UNDETERMINED PERIOD OF TIME.

LOCAL AUTHORITIES WILL BE NOTIFIED OF THE SITUATION.

NO HORSE WILL BE ALLOWED TO ENTER OR LEAVE THE PREMISES BEFORE THE SITUATION IS UNDER CONTROL.

DOGS MUST BE KEPT ON A LEASH AND WILL NOT BE ALLOWED TO ENTER THE STABLES.

THE ORGANIZING COMMITTEE WILL DETERMINE THE NEXT STEPS AND WILL DECIDE WHETHER COMPETITION ACTIVITIES SHOULD CONTINUE OR NOT.

THE STALLS WILL BE DISINFECTED WITH AN ANTIBACTERIAL SOLUTION AFTER EACH EVENT ON THE SITE.